

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, mercredi 10 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 04/01/2024, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Dominique – VILLARD Michel

Absents : SAMSON Julien donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
DUPONCHEL Magali

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES. Abroge et remplace la délibération 2023-012 du jeudi 2 février 2023.

Madame le Maire indique au conseil municipal que la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans certains endroits du village est à l'étude.

Le coût estimé de cette opération s'élève à **74 209.10 € HT**.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le lancement du projet « vidéosurveillance »,**
- **APPROUVE le montant de l'opération s'élevant à la somme de 74 209.10 € HT,**
- **DIT que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,**
- **SOLLICITE l'intervention de la région Auvergne Rhône Alpes et une subvention d'un montant de 29 683.64 € HT correspondant au taux de 40 %,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

